

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 3 février 2016

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser les annexes en façade arrière et aménager des terrasses au premier et troisième étage sur les plates-formes existantes en façade arrière de l'immeuble sis au 164, avenue Marie-José.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme, deuxième version.

Nous nous opposons à l'aménagement d'une terrasse au 1^{er} et 3^{ème} étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse, surtout du fait que ces terrasses jouxtent un espace de vie, salon et salle à manger.

De plus, ces deux terrasses dépassent en profondeur le bâtiment le moins profond.

Nous nous opposons à ce projet tel que proposé

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur